

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2019

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	1 ^{er} secrétaire
	HALIMI	Hysri	PS	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	FABRE	Michel	PS	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR (dès 18h38)	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC (dès 20h50)	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusés : n/a

Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2019.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Présentation des comptes 2018.
6. Délibération n° 2019-06 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.
7. Délibération n° 2019-07 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et les moyens de les couvrir.
8. Délibération n° 2019-05 relative à un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 20'000.-**, proposé par Laurent Tremblet, président, au nom du Conseil municipal, destiné à MEDAIR, pour apporter une aide urgente en faveur de la population du Mozambique touchée par le cyclone Idai.
9. Délibération n° 2019-04 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de **CHF 860'600.-** brut destiné à la mise en œuvre des mesures de requalification paysagère de la Mesure d'accompagnement paysage du domaine de Feuillasse (MAP-Feuillasse) le long de la route de Prévessin.
10. Délibération n° 2019-02a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 788'500.-** destiné à l'agrandissement et à la construction respectivement de deux et quatre écopoints. **Rapport de la commission environnement et Agenda 21** (F. Grognuz, LR).
11. Résolution n° 2019-01 présentée par Esther Hartmann, au nom des Verts de Meyrin Cointrin, demandant à ce que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat et du Conseil d'administration des TPG en faveur de l'augmentation de la fréquence du tram 18.
12. Résolution n° 2018-06a présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts, Cosima Deluermoz pour le PDC, Elisa Dimopoulos pour les Socialistes, Myriam Girardet pour le MCG et Emile Hubert pour l'UDC, en vue du soutien des autorités meyrinoises à la Grande Marche pour la Paix reliant Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020). **Rapport de la commission administration générale** (M. Fabre, S).
13. Rapport du délégué au comité de l'association Espace Undertown (H. Halimi, S).
14. Annonces de projets.

15. Propositions individuelles.

16. Questions.

* * *

M. Tremblet, président, ouvre la séance à 18h35 et adresse les salutations d'usage.

Il excuse les arrivées tardives de MM. Gerson et Squillaci.

Il rappelle l'existence du code de bonne conduite et la limite fixée à 23h pour la fin des travaux. Il rappelle également que les questions doivent être transmises par écrit au Bureau avant la pause, et que les objets à traiter lors de la prochaine séance plénière doivent être remis au secrétariat général avant le 8 mai.

Les rapports et déclarations lus ce soir devront être transmis au plus vite au secrétariat politique (secretariat.general@meyrin.ch).

M. Boccard demande la parole pour une déclaration :

"Deux étoiles d'or, chevrons d'or, tête de lion rugissant or, langue de feu, le tout sur fond bleu d'azur, telles sont les armoiries de la famille Boccard. Etant donné que je suis le seul PLR qui siège avec une chevalière, l'élu mentionné sournoisement dans l'article de La Tribune ne peut être que moi. Et non, ce n'est donc pas le compas et l'équerre que j'arbore sur ma chevalière mais bien le blason de ma famille.

Suite à ce courrier du lecteur, j'ai cherché à prendre contact avec son auteur pour dans un premier temps faire une mise au point, et dans un deuxième temps recevoir quelques excuses par rapport aux propos inexacts quant à ma personne.

Non seulement l'auteur ne semble pas exister, mais de plus, quand j'ai interrogé ceux qu'il semblait défendre, on m'a dit que on ne connaissait pas cette personne, et même qu'on ne voyait pas de quoi je voulais parler.

[Arrivée de M. Gerson à 18h38.]

Je ne laisserai en aucun cas courir des rumeurs ou une légende urbaine me concernant.

La franc-maçonnerie est pour moi une société tout à fait respectable, mais je n'en fais pas partie, et quand bien même cela ne regarde que moi.

A tous les brasseurs de bouillon, diffamateurs en herbe, je les avertis que l'effet boomerang ne se fera pas attendre avec le levier adéquat.

Une vérité bien sentie vaut mieux que les hypothétiques élucubrations de certains esprits oisifs, concentrés à essayer de salir les autres pour se justifier ou se mettre en valeur."

M. Tremblet prend note de cette mise au point et aborde l'ordre du jour.

* * *

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2019.**

Il n'y a pas de remarque. Ce procès-verbal est **approuvé par 31 oui, soit à l'unanimité.**

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal.**

a) Invitation aux cafés-citoyens de la bibliothèque

Le responsable de la bibliothèque, M. Pauli, invite les conseillers municipaux aux prochains cafés-citoyens, dont les deux premières éditions auront lieu les samedis 11 et 25 mai. Le café du 11 mai portera sur le thème "Réinventer la démocratie". Des informations supplémentaires se trouvent dans le courriel envoyé aux conseillers municipaux.

b) *Courrier du 20 mars de M. Pascal Hagmann au sujet d'une demande d'inscription anticipée à une crèche meyrinoise*

Mme Leuenberger, conseillère administrative, a reçu ce courrier envoyé au nom d'une douzaine de familles de futurs habitants des Vergers, qui souhaiteraient inscrire leurs enfants à une crèche communale avant leur déménagement sur la commune. Le Conseil administratif a refusé cette demande, en application stricte du règlement qui exige que les familles soient domiciliées à Meyrin au moment de leur demande d'inscription.

c) *Courrier du 25 mars de Medair demandant une aide pour le Mozambique*

Le Président du Conseil municipal a reçu un courrier de Medair demandant une aide pour faire face à la crise humanitaire au Mozambique. Ce sujet sera traité au point 8 de l'ordre du jour.

d) *Courrier du 2 avril de la commune de Bernex remerciant la délégation meyrinoise à la course du Coteau*

La commune de Bernex adresse ses remerciements à la délégation d'élus meyrinois pour sa participation à la course pédestre "A travers le coteau". Cette

délégation emmenée par M. Dumalle, conseiller municipal, a terminé en cinquième position. [Applaudissements.] Rendez-vous est pris le 25 avril 2020 pour la 43^e édition.

e) Courrier du 8 avril de l'association Au Cœur des Grottes

M. Tremblet donne lecture de ce courrier:

"Vous ne l'ignorez probablement pas, notre Fondation a été, l'an dernier, la cible d'un certain nombre de critiques émanant d'autres associations genevoises.

Ces dénonciations ont profondément atteint non seulement notre Conseil de Fondation, mais surtout la Direction et le personnel du foyer du Cœur des Grottes.

Afin d'analyser les problématiques soulevées et juger la pertinence de ces accusations, nous avons immédiatement mandaté Monsieur Laurent Moutinot, avocat et ancien conseiller d'Etat.

A la lecture du rapport qu'il a rendu en décembre dernier, il apparaît que, sur les 32 points de reproches adressés au foyer, nombre d'entre eux s'avèrent dénués de fondement ou découlent de règles de vie communautaires relevant du bon sens.

Mais bien fou serait celui qui, devant certaines remarques plus pertinentes, n'aurait pas à cœur de se remettre en question.

Aussi notre Conseil de Fondation et la Direction du foyer entendent-ils mettre en œuvre un certain nombre de mesures de nature à améliorer ce qui doit l'être.

Ces dernières années, vous avez généreusement soutenu le Cœur des Grottes et l'indispensable travail fourni par les équipes du foyer qui ne comptent ni leurs heures ni leur engagement pour accueillir femmes et enfants, souvent dans l'urgence et dans des conditions difficiles.

Nous vous en sommes infiniment reconnaissants.

Aujourd'hui, nous nous tenons à votre disposition et à celle de votre commission sociale afin de répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser concernant les missions et le fonctionnement du foyer du Cœur des Grottes.

[...]

En vous remerciant de l'attention que vous avez portée à ses lignes, etc.

*Christiane Favre
Membre du Conseil de Fondation
Ancien maire de Perly-Certoux*

*Pierre-Louis Portier
Membre du Conseil de Fondation
Président des Amis du Cœur des
Grottes
Ancien maire de Veyrier*

f) Invitation du 16 avril de la ville de Vernier au tournoi annuel football et pétanque des élus

Les élu-e-s désirant participer à ces joutes sportives prévues le 15 juin peuvent former des équipes de cinq joueurs et un-e gardien-ne, ou une doublette pour la

pétanque, et s'annoncer en réponse à la communication qu'ils/elles ont reçue au sujet de cet événement.

g) Courrier du 5 avril de la Coordination genevoise Moratoire 5G

M. Tremblet donne lecture de ce courrier:

"Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

La nouvelle technologie 5G se met en place actuellement sans réel débat démocratique.

Sachant que le principe de précaution est un principe constitutionnel et que le déploiement de la 5G pourrait mener à une forte augmentation du nombre d'antennes sur le territoire communal, nous aimerions attirer votre attention sur les questions suivantes:

Fibre optique:

Quel l'état actuel du réseau de fibre optique dans la commune? Ce dernier lui permet-il d'exiger la limitation du nombre des antennes à déployer sur le territoire communal?

Le Conseil municipal prévoit-il de privilégier la fibre optique?

Antennes 5G:

Le Conseil municipal a-t-il déjà anticipé l'augmentation probable à venir du nombre d'antennes dans la commune avec l'arrivée de la 5G ?

Le Conseil municipal envisage-t-il d'analyser en détail les flux électromagnétiques sur le territoire communal et de définir des zones urbaines particulièrement sensibles telles que les environs des écoles, crèches et places de jeux ?

Le cas échéant, la Commune est-elle prête à émettre des souhaits quant à l'emplacement des nouvelles antennes afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter leur installation près des lieux définis comme sensibles ?

Qu'a prévu le Conseil communal (sic) au cas où des problèmes de santé apparaîtraient au sein de la population, et du moment où ces derniers seraient en lien avec les antennes 5G, qui serait alors tenu pour responsable ?

Information:

En termes d'information aux citoyennes et citoyens quant à l'installation de ces nouvelles antennes ou à la modification des anciennes, en particulier vis-à-vis de celles et ceux qui sont intolérants aux rayonnements non ionisants (RNI), quelles sont les moyens envisagés par la Commune?

Prévention:

La Commune prévoit-elle de faire de la prévention active afin d'éviter une exposition excessive et prolongée aux RNI (utilisation appropriée d'outils connectés, mode avion durant la nuit, câblage des appareils chez soi, etc.)?

Mesures concrètes:

Enfin, la Commune prévoit-elle des mesures, en particulier dans les zones considérées comme sensibles, pour vérifier le respect futur des limites d'émission des rayonnements électromagnétiques telles que définies au niveau fédéral?

Dans l'attente de vos réponses et au vu de la gravité de la situation, nous enjoignons le Conseil municipal à décider d'un moratoire immédiat concernant la construction d'antennes 5G sur votre commune et à interpeller les autorités cantonales et fédérales pour exiger qu'elles en fassent de même tant que les doutes ne seront pas levés sur les réels dangers que l'utilisation de cette nouvelle technologie fait peser sur la population.

En vous remerciant par avance de la bienveillance que vous porterez à cette demande et en restant à votre disposition, [etc..].

Coordination genevoise Moratoire 5G (12 signataires)"

M. Tremblet signale que ce courrier a été transmis au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour traitement. Entretemps, le Grand Conseil a voté un moratoire sur l'installation d'antennes 5G sur le territoire cantonal. Le Bureau souhaite néanmoins soumettre une proposition au Conseil municipal.

M. Cornuz, au nom du Bureau, propose que le Conseil municipal crée en son sein un groupe interpartis pour formuler une suite à ce courrier, éventuellement sous la forme d'une résolution à déposer au mois de mai étant donné l'urgence du sujet, et pour apporter un soutien au moratoire cantonal et rejoindre ou rallier d'autres communes désireuses d'avancer dans ce sens.

M. Tremblet transmettra ce courrier à l'administration, qui le fera suivre par email aux conseillers municipaux afin que ceux qui souhaitent donner suite à la proposition de M. Cornuz puissent s'annoncer auprès de lui.

M. Cornuz précise que malgré la possible non-compétence de la Commune dans ce domaine, l'objectif est de suivre la dynamique du Grand Conseil, qui n'est pas non plus compétent au sujet de l'installation des antennes, qui relève des autorités fédérales. Il est important que des voix se fassent entendre au niveau local "pour montrer que les choses ne peuvent pas se passer exactement comme les opérateurs pourraient le décider". Il a trouvé sur internet une citation du CEO de Swisscom Urs Schaeppi, qui déclare que "la 5G s'imposera quelle que soit la décision du Conseil des Etats". Ceci donne l'impression qu'au niveau fédéral également les représentants du peuple ne seront pas pris en considération, quelle que soit la décision politique. **M. Cornuz** estime que "c'est faire fi de la démocratie qui nous habite dans ce pays, et ne serait-ce que pour cette raison, il est important de faire entendre notre voix et exprimer le refus de "se faire empapaouter" de cette manière".

M. Tremblet suppose que le message a été entendu, et suggère aux personnes intéressées de s'annoncer rapidement, si possible avant la fin de la semaine, les objets devant être déposés avant le 8 mai.

M. Serrano aimerait réagir aux propos de M. Cornuz en soulignant qu'il peut personnellement accepter beaucoup de choses, mais pas que "l'on dise n'importe

quoi". De toute évidence, M. Cornuz ne sait pas comment fonctionne la 5G. Il n'est personnellement ni pour, ni contre et aborde le sujet sans passion, mais constate que M. Cornuz raconte "des choses qui sont à côté de la vérité", et qu'il faut "rétablir les choses". Il comprend qu'en période électorale, "le magistrat a besoin de voix", mais la 5G "ne change absolument rien": les ondes sont les mêmes qu'avant mais sont simplement transmises par un autre système. Les opérateurs ont une concession et il apparaît "étrange" de vouloir la supprimer, surtout venant d'un grand consommateur de ces systèmes et appareils. Il est possible qu'après-demain, les ondes changent. Mais pour l'heure, il faut laisser travailler les opérateurs, le Conseil fédéral et l'Office fédéral de la communication (OFCOM) qui étudient ces sujets, et se concentrer sur les travaux qui relèvent du Conseil municipal.

M. Tremblet apprécie que cette vérité, "si c'en est une", ait été rétablie, mais ce n'est pas ici le lieu de ce débat. Il laisse les conseillers municipaux contacter M. Cornuz s'ils le souhaitent.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Elections 2020

Nous vous informons que le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 15 mars 2020 la date de l'élection des Conseils municipaux et du premier tour de l'élection des exécutifs communaux. Le second tour de l'élection des exécutifs communaux aura lieu le dimanche 5 avril 2020.

Le délai pour le dépôt des listes de candidatures pour l'élection des Conseils municipaux et le premier tour de l'élection des exécutifs communaux est fixé au lundi 6 janvier 2020, avant midi.

Le dépôt des listes de candidatures pour le second tour de l'élection des exécutifs communaux est fixé au mardi 17 mars 2020, avant midi.

Pré-retraite de Marc Haessig

Après quatorze années de loyaux services au sein de l'administration municipale Marc Haessig, responsable du service informatique, a fait valoir ses droits au plan de pré-retraite offert par la ville de Meyrin, à dater du 1er juillet 2019.

Par son action et son implication, Marc Haessig a permis à notre administration de se doter d'un service informatique, dont il a constitué l'équipe qui déploie la mission informatique. Marc Haessig a également joué un rôle prépondérant dans la défense des intérêts de la Commune auprès du service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG). Sandra Favre de Oliveira assurera la direction ad interim du service municipal dans l'attente qu'un nouveau titulaire succède à Marc Haessig.

Le Conseil administratif et le Collège des secrétaires généraux tiennent à remercier chaleureusement Marc Haessig pour sa fidélité, sa loyauté et son

engagement au quotidien. Ils lui souhaitent plein succès dans les activités auxquelles il dédiera son temps à l'avenir.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 12 mars 2019, question de M. Squillaci

Stationnement et ligne jaune au chemin du Vieux-Bureau

1. Il n'est actuellement pas prévu de supprimer d'autres places de parking sur le chemin du Vieux-Bureau. De plus, il n'existait pas de places de stationnement deux roues à l'endroit où la ligne jaune a récemment été tracée.
2. Il n'est actuellement pas prévu de modifier cette ligne jaune. Une réflexion globale est en cours dans le cadre du bilan effectué suite au déploiement des zones 30 km/h.

* * *

5. Présentation des comptes 2018.

M. Devaud indique qu'il annoncera ici les comptes de la Commune pour l'exercice écoulé, comme il est d'usage à chaque printemps.

"Avant d'entamer l'analyse du résultat, nous rappelons que les comptes 2018 sont les premiers selon le modèle comptable 2, plus connu sous l'acronyme "MCH2". Un travail énorme a été fourni par l'ensemble de l'administration, mais plus particulièrement par le service des finances afin de clôturer ces comptes selon ces nouvelles règles, et nous les remercions chaleureusement.

RESULTAT 2018

Les comptes 2018 bouclent sur un excédent de CHF 7'057'492. Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 4% alors que les charges sont inférieures au budget de 2%. Il est important de préciser que ce résultat comprend des éléments spécifiques et non récurrents, pour CHF 5'261'852, liés à la taxe professionnelle, soit une extourne de provision établie en 2015, et des recettes non récurrentes 2016-2017. Si nous excluons ces éléments, le résultat de l'année se monte à CHF 1'795'639.55.

Nous aimerions revenir sur quelques éléments qui sont liés au résultat de cette année.

A ce stade, le budget 2018 a été le plus difficile à établir de cette législature. En effet, notre commune vit un essor important depuis le début de la législature, avec une augmentation de la population de 14% depuis 2015, et l'arrivée d'un grand nombre de nouvelles entreprises sur notre territoire. Afin de garantir le niveau des prestations à l'ensemble de ces nouvelles populations, la Commune a développé ses infrastructures avec des investissements importants. Celles-ci entraînent bien évidemment des charges et des recettes supplémentaires sur les comptes de fonctionnement. L'estimation communale de la hausse des recettes fiscales 2018 a permis de poser un budget équilibré, tenant compte de l'ensemble des nouvelles charges liées au développement, et ceci sans hausse fiscale.

ANALYSE DU RESULTAT

Recettes fiscales

L'Etat est chargé de traiter pour les communes les impôts sur les personnes physiques et morales. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales, et se charge de la taxation. Depuis le passage au système post-numerando, les impôts pour l'année courante ne sont pas disponibles, puisque les déclarations fiscales 2018 sont complétées en 2019. L'administration estime les recettes fiscales sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un facteur d'incertitude important. Plus le pourcentage de notification est bas, plus le degré de fiabilité de l'estimation est bas. La production finale d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation.

Pour Meyrin, un élément supplémentaire complique la situation. Dans ses estimations, l'Etat ne tient pas compte des impacts liés à l'augmentation de la population ou du nombre d'entreprises dans la Commune. Il revient au Conseil administratif de le faire. Cette tâche complexe est faite avec circonspection par le Conseil administratif depuis le début de la législature. En 2018, il a donc estimé des recettes supplémentaires par rapport aux estimations cantonales de CHF 7'501'840. Les recettes fiscales 2018 sont finalement de 2% supérieures à l'estimation de la Commune, soit de CHF 1'708'103. Elles sont de 12% supérieures à l'estimation fiscale établie par le Canton, soit de CHF 9'209'943. Les résultats fiscaux 2018 ont donné raison à la stratégie du Conseil administratif.

Fonds de péréquation

Le fonds de péréquation, constitué de 20% de l'impôt cantonal sur les bénéfiques et capitaux, a généré CHF 683'844 de recettes supplémentaires au montant estimé par l'Etat. Cet écart s'explique par des recettes fiscales sur les impôts et bénéfiques au niveau cantonal supérieures à l'estimation de l'Etat.

Taxe professionnelle

Nous avons pour CHF 2'126'490 de recettes non récurrentes 2016-2017. Pour le solde, les taxations 2018 se montent à CHF 11'255'262 et celles liées aux années antérieures pour CHF 1'122'107. Nous avons donc, pour la taxe professionnelle, et sans tenir compte des recettes spécifiques et non récurrentes, moins de recettes qu'estimées pour CHF -922'631.

Compensation financière aux communes frontalières

Ces charges se montent à CHF 7'967'921 soit de 6% ou de CHF 464'991 supérieures à l'estimation établie par l'Etat.

Provisions pour pertes sur débiteurs et pertes sur débiteurs

L'augmentation des provisions pour pertes sur débiteurs et les pertes sur débiteurs de l'année se montent à CHF 1'471'377. Le montant concernant les provisions pour pertes sur débiteurs se monte, lui, à CHF 828'767. Le montant concernant les pertes sur débiteurs se monte à CHF 642'610, dont CHF 553'865 concernent des pertes sur des créances fiscales.

Provisions pour heures supplémentaires et vacances

En lien avec les nouvelles normes et l'obligation de comptabiliser un engagement contractuel fondé sur un événement situé dans le passé, dont le montant et l'échéance sont incertains et qui peuvent être raisonnablement évalués, une provision pour heures supplémentaires et vacances non prises au 31 décembre a été comptabilisée pour CHF 1'628'622. Ce total comprend les heures des années précédentes.

Charges de fonctionnement non dépensées

Nous avons un écart positif de CHF 3'251'039 ou de 2% de charges non dépensées, dont CHF 1'663'382 sont des charges salariales, expliquées principalement par le décalage des engagements des 39.72 postes votés. Le solde du non dépensé concerne principalement les domaines énergie, entretien des bâtiments, restaurants scolaires, petite enfance, informatique, communication et relations publiques, assurances bâtiments, subventions et intérêts sur emprunts.

Le résultat hors éléments spécifiques et non récurrents et l'analyse des écarts que nous venons de parcourir indiquent également que la prudence est de maintenir le cap tel que fixé par le Conseil administratif en 2018 et 2019. En effet, en tenant compte des éléments qui précèdent, si nous avons dépensé l'entier de notre budget, nous aurions une perte de CHF -1'538'601.

INVESTISSEMENTS

En 2018, nous avons eu pour CHF 46'151'585 de charges d'investissements et pour CHF 12'285'059 de recettes d'investissements, soit pour CHF 33'866'526 d'investissements nets.

EMPRUNT

Nous avons fait des emprunts supplémentaires pour CHF 15'000'000 en 2018 et avons un montant d'emprunt total de CHF 40'000'000 au 31 décembre 2018.

CONCLUSION

Les comptes 2018 confortent le Conseil administratif dans sa stratégie d'un accompagnement maîtrisé du développement de la Commune. Le résultat positif doit néanmoins bien être compris de tous. En effet, en faisant abstraction des éléments spécifiques et non récurrents, les comptes afficheraient un bénéfice de CHF 1'795'639. Une marge qui indique de maintenir le cap tel que fixé par le Conseil administratif en 2018 et 2019.

Comme à l'accoutumée, nous ne devons pas perdre de vue nos objectifs : un développement sain de la Commune, le maintien d'une fiscalité attractive et raisonnable sur le long terme, et un cadre de vie qui favorise la santé et le bien-être. C'est ce que le citoyen attend de nous, c'est ce que nous lui devons.

Les investissements en cours et à venir sont toujours importants. Ils nécessiteront un financement externe et impliqueront certainement une hausse des charges de fonctionnement, pour certains également une hausse des recettes.

En contrepartie, nos recettes fiscales doivent également suivre en suffisance, afin que nous puissions rester un service public de qualité et assurer à notre administration des conditions de travail justes. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif s'engage, avec succès à ce jour, pour le déploiement de nouvelles entreprises et la création de nouveaux postes de travail dans nos zones d'activités. Ces démarches nous permettront de consolider nos revenus pour les années à venir et de combler l'écart entre l'augmentation des charges dues à notre développement actuel et d'assurer ainsi un équilibre sain entre charges et revenus. Ceci est un vrai jeu d'équilibriste, mais il faut garder à l'esprit que nous ne sommes pas les seuls maîtres du jeu.

Les charges d'intérêts restent très intéressantes et supportables, mais en fonction de l'évolution des taux d'intérêts, celles-ci pourraient avoir des effets négatifs non négligeables sur nos charges communales et, par conséquent, sur l'équilibre de nos budgets futurs.

Le projet de révision de la fiscalité des entreprises nouvelle mouture "RFFA", pourrait être mis en œuvre en 2020. Il nous faudra intégrer ses impacts dans l'estimation de nos comptes futurs. Selon les prévisions qui nous sont données, nous devrions nous retrouver dans une situation neutre cinq ans après sa mise en œuvre.

Le projet de loi sur la transformation du SIS (Service d'incendie et de secours) qui est en cours d'analyse, aura également des incidences très pénalisantes au niveau de nos charges communales futures.

Dès lors, nous restons très attentifs à l'évolution de tous les projets de loi qui impactent notre Commune. Nous poursuivons l'analyse rigoureuse de l'évolution de nos charges car nous voulons conserver la situation financière enviable que notre commune vit depuis quelques années déjà.

Nous aimerions remercier chaleureusement celles et ceux qui, jour après jour mettent leur professionnalisme et leurs compétences au service de notre administration et de nos administrés. Un grand merci à l'ensemble de nos collaborateurs.

Nous vous remettons ce soir l'ensemble des documents qui vous ont été préparés pour étudier ces comptes.

Nous arrivons ainsi au terme de la présentation des comptes 2018 et le Conseil administratif vous invite à renvoyer ceux-ci dans les diverses commissions des finances élargies déjà programmées dans l'agenda des commissions en votre possession, pour les analyser et, nous l'espérons, les confirmer par vos votes lors de la séance du Conseil municipal du 21 mai prochain."

M. Tremblet remercie M. Devaud pour cette présentation.

6. Délibération n° 2019-06 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.

M. Tremblet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière sur cet objet, ce qui n'est pas le cas.

M. Tremblet annonce ensuite que le Bureau propose un renvoi en commission des finances élargie, et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition de renvoi.

M. Amato suggère au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin que les comptes soient examinés en commission des finances simple et non élargie, afin de faciliter et accélérer cet examen, et réduire ses coûts. Cette pratique est en vigueur dans les grandes communes genevoises, inclus à la ville de Genève.

M. Fabre rappelle la proposition qu'il avait faite lors de l'examen du budget 2019 au sujet du remplacement des commissions élargie par des commissions simples, et qui va dans le sens de la proposition des Verts. Le groupe des socialistes soutiendra donc cette proposition.

M. Serrano constate que "certaines choses perdurent au Conseil municipal" et s'attendait en effet à cette proposition. Il rappelle toutefois que la validation des finances est selon la loi sur l'administration des communes (LAC) l'acte principal d'un élu et ne doit pas être réservé à un "petit club exclusif". Le groupe PLR ne suivra donc pas cette proposition.

M. Gaetanino rappelle que cette proposition a déjà été refusée en commission, et observe que certains partis ont pris l'habitude de toujours remettre en question les décisions prises. Il recommande à M. Fabre de suggérer plutôt l'annulation du voyage des conseillers municipaux prévu dans quelques mois, dont le coût prévu est de CHF 45'000.- à CHF 50'000.-.

M. Jimenay ne doute pas de l'intérêt du fond de la proposition. Il estime néanmoins que chaque conseiller municipal doit pouvoir prendre ses responsabilités avec les idées qui lui permettent de siéger. Il ne souhaite donc pas que quiconque soit éloigné de ses responsabilités. Le groupe PDC ne soutiendra pas cette proposition.

Mme Girardet est parfaitement alignée avec les positions de MM. Serrano et Jimenay, et elle l'avait fait savoir lors de l'examen du budget. Elle fait d'ailleurs remarquer que les séances de commission des finances élargie présidées par M. Amato ont été les plus rapidement menées à conclusion depuis qu'elle a commencé à siéger ici il y a 25 ans. Les conseillers municipaux sont là pour cela. Le groupe MCG refusera donc cette proposition.

Mme Hayes estime que cette proposition couperait la voix des conseillers élus pour s'exprimer sur les éléments les plus importants, soit les comptes et le budget. Le groupe UDC refusera cette proposition.

M. Tremblet redonne la parole à M. Amato.

M. Amato ne retirera pas sa proposition, et souhaite qu'elle soit mise aux voix, tant il croit que l'examen des comptes ne devrait pas être imposé aux conseillers municipaux qui n'ont pas choisi de traiter des finances spécifiquement, et pouvoir être mené de façon minutieuse et détaillée, et sans tomber dans des discussions

autour du prix des crayons. Il rappelle que les comptes sont votés en plénière, et que dans cette commission qui traite d'un sujet qu'il ne considère n'est pas plus important que les autres, tous les groupes sont représentés par deux élus. Des crédits de plusieurs dizaines de millions sont préavisés par d'autres commissions, qui impactent aussi les finances. Si l'on suit la logique des opposants à sa proposition, M. Amato estime alors que la commission Cœur de cité devrait toujours être convoquée dans sa configuration élargie. Il faut une égalité de traitement entre les commissions.

M. Tremblet annonce qu'il soumettra à présent au vote de l'assemblée la proposition du Bureau, soit un renvoi de la délibération en commission des finances élargie.

M. Fabre aimerait brièvement rappeler que les autres communes traitent les finances en commission simple, "sans crier à l'amputation des droits du Conseil municipal".

M. Jimenay rappelle que M. Amato a demandé que sa proposition soit votée, et il ne devrait pas être privé de ce droit.

M. Tremblet soumet donc au vote de l'assemblée la proposition du M. Amato, soit le **renvoi** de la délibération **en commission des finances simple**, qui est refusé à 18 non et 13 oui.

Le **renvoi** de la délibération n° 2019-06 **en commission des finances élargie** est donc accepté de facto.

* * *

7. **Délibération n° 2019-07 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et les moyens de les couvrir.**

Le Bureau propose le **renvoi** en **commission des finances élargie**, qui est accepté à 19 oui, 11 non et 1 abstention.

M. Tremblet précise que c'est le groupe des Verts qui établira le rapport de l'examen des comptes 2018.

* * *

8. **Délibération n° 2019-05 relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000.-, proposé par Laurent Tremblet, président, au nom du Conseil municipal, destiné à MEDAIR, pour apporter une aide urgente en faveur de la population du Mozambique touchée par le cyclone Idai.**

M. Tremblet indique que le courrier reçu de Medair a été reproduit *in extenso* dans l'exposé des motifs de la délibération. Il rappelle qu'à la mi-mars, un important cyclone a ravagé l'Afrique australe, le Mozambique en particulier. La Chaîne du Bonheur a lancé une opération de levée de fonds. Des glissements de terrain sont intervenus le weekend passé suite à d'importantes inondations. La situation reste très précaire. La représentante de Medair sur place a souligné sur les ondes de la RTS que les besoins sont "vraiment énormes" dans la région et au Mozambique en particulier. La clause d'urgence invoquée dans les considérants soustrait le vote au délai référendaire. Elle induit aussi le vote immédiat de cet objet.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière sur la résolution et sur le **vote immédiat**, ce dernier est mis aux voix et **accepté à l'unanimité (31 voix)**.

M. Tremblet ouvre les débats sur la délibération.

Mme Tschudi-Spiropulo fait la déclaration suivante au nom des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront sans réserve la délibération n° 2019-05 relative à un crédit budgétaire supplémentaire destiné à apporter une aide humanitaire d'urgence en faveur de la population du Mozambique.

Qui d'entre nous n'est pas au courant des dégâts dévastateurs du cyclone Idai, particulièrement violent, qui a frappé lourdement le Mozambique, le Zimbabwe et le Malawi. "Nous avons tous vu les images déchirantes: des eaux déchaînées; des gens échoués sur les toits; des écoles, des hôpitaux et des maisons en ruines; une ville entière – Beira – pratiquement rasée; et d'énormes étendues de terres agricoles – le grenier à blé du Mozambique – inondées à la veille de la prochaine récolte", a regretté António Guterres, secrétaire général de l'ONU, lors d'un point de presse au siège de l'ONU à New York. Selon lui, le cyclone Idai est l'une des "pires catastrophes météorologiques de l'histoire de l'Afrique qui reflète les dangers du changement climatique".

Aujourd'hui, les besoins humanitaires restent énormes. Au Mozambique, un million d'enfants ont besoin d'aide, plus de 443'000 au Malawi et 130'000 au Zimbabwe. Depuis le passage du cyclone, le Mozambique a déjà enregistré 4'600 cas de choléra et quelques 7'500 cas de paludisme, a signalé l'UNICEF. Face à l'ampleur de la catastrophe, et au vu de nos résultats financiers réjouissants, la somme d'aide proposée est presque indécente et les Verts ne seraient pas opposés à augmenter la somme.

Mais d'autres catastrophes climatiques s'annoncent et vont sans doute encore s'amplifier. Nous espérons que nous continuerons à exprimer notre solidarité, ce d'autant plus que ce sont prioritairement des pays pauvres qui sont touchés. Et l'augmentation de la température des mers accroît l'intensité des cyclones. Si nous voulons véritablement et durablement aider les victimes, nous devons certes poursuivre et augmenter notre aide humanitaire, mais également – à travers notre commission "coopération au développement" – participer à la reconstruction

durable des pays touchés et de leur économie, mais surtout nous devons enfin reconnaître l'urgence climatique et accélérer la transition écologique que réclament à corps et à cris les jeunes qui manifestent pour le climat.

Nous devons apporter un soutien résolu aux projets d'agriculture biologique, bannir les pesticides et les énergies fossiles, responsables des émissions de CO2 et du réchauffement de la planète. Si nous voulons réellement faire mieux que de mettre quatre sous dans la tirelire de l'école du dimanche, nous devons être cohérents et nous attaquer, dans toutes nos actions, à la cause du dérèglement climatique. Nous devons prendre des mesures pour stopper cette course insensée vers la destruction de la planète, dont nous portons en tant que pays riche et pollueur une lourde responsabilité.

Lorsque le Titanic a sombré, Mesdames et Messieurs les Commissaires, les passagers de la troisième classe ont été noyés en premier, mais les premières classes ont également fini par couler. Alors agissons avant qu'il ne soit trop tard.

En attendant, les Verts voteront en faveur de ce modeste acte de charité qui est cependant tout de même mieux que rien."

M. Grognuz donne la position du PLR de Meyrin-Cointrin:

"L'association Medair n'est pas inconnue au sein de notre hémicycle. Nous avons déjà voté à l'unanimité une résolution, le 16 octobre dernier, assortie d'un montant de CHF 20'000 pour apporter une aide d'urgence pour les populations indonésiennes des Célèbes suite au tremblement de terre et au tsunami.

Nous pensons que la proposition faite par le Président d'accorder un montant de CHF 20'000 est toute à fait raisonnable.

Le groupe PLR soutiendra cette nouvelle résolution pour apporter une aide d'urgence pour la population du Mozambique touché par le cyclone qui a créé de nombreux dommages et déplacé plus de 2,5 millions de personnes.

Pour finir, nous souhaiterons, que dans le prochain budget, un montant soit prévu pour l'aide d'urgence avec un cadre réglementaire clair."

M. Jimenay s'exprime au nom du PDC:

"La nature est belle mais elle est parfois cruelle. C'est ce que ces populations du Mozambique sont en train de ressentir aujourd'hui. Aussi, nous pensons que la tradition humanitaire de la commune de Meyrin doit se poursuivre, et voterons favorablement cette délibération."

Mme Lüthi exprime la position du groupe socialiste:

"Notre commune est connue à l'échelle internationale par son ouverture d'esprit. Cette ouverture d'esprit se traduit, entre autres, par l'entraide et la solidarité. A Meyrin, le modèle politique engagé fortement dans l'humanitaire et le développement solidaire ne fait que refléter sa générosité alliant ses valeurs qu'elle véhicule et sa philosophie du bien-être social. A préciser que cette volonté de partage et de solidarité ne porte aucune couleur politique, autrement dit c'est l'expression de tous les partis politiques sans exception.

Le Mozambique est frappé par le cyclone Idai qui a ravagé la ville de Beira. Malheureusement la nature continue, jusqu'à présent, à s'acharner contre

plusieurs régions de ce pays. Je tiens juste à rappeler qu'il s'agit d'un des plus pauvres des pays d'Afrique. Dans un temps normal, plus de 60% de la population est touchée par l'insuffisance alimentaire qui se traduit par la malnutrition. C'est un pays qui est majoritairement rural et souffre de sous-développement. Cette catastrophe naturelle ne fait que plonger le pays dans une extrême pauvreté. Ainsi, le groupe socialiste ne peut rester indifférent face à cette tragédie et soutient sans hésitation cette délibération afin de venir en aide et soulager avec cette petite somme une partie de la plaie de ce peuple vulnérable."

Mme Hayes souligne que ce cyclone ajoute au malheur de la population du Mozambique, déjà très précarisée par la pauvreté comme chacun sait. Meyrin a toujours su se montrer généreuse et solidaire. Le groupe UDC votera en faveur de cette délibération.

Mme Girardet estime qu'il n'y a rien à ajouter au développement de Mme Tschudi-Spiropulo. Meyrin, et elle-même en tant que présidente de la commission de coopération au développement, ont toujours voulu aider le monde, et le changement climatique demandera une aide de plus en plus intense. La somme demandée est "une petite goutte d'eau dans l'océan", mais fera certainement beaucoup de bien. Le MCG est favorable à cette délibération.

M. Tremblet précise que la demande de Medair portait sur CHF 30'000.-, sur un budget global de l'opération de plus de CHF 500'000.-. Après discussion avec la responsable de service, il a été décidé de ne pas dépenser l'entier du budget dédié pour conserver des réserves si d'aventure une autre cause devait être invoquée pour libérer une aide financière. La somme soumise au vote lui semble tout à fait correcte. Il signale aussi une conférence biennale des Nations Unies qui réunira avant deux semaines 5'000 personnes pour réfléchir aux moyens de réduire les catastrophes naturelles. La Banque mondiale tiendra aussi prochainement une rencontre autour des moyens de reconstruire les pays touchés par les catastrophes naturelles, à laquelle participera le président du Mozambique.

Mme Tschudi-Spiropulo demande aux commissaires de la coopération au développement de lui confirmer que le Conseil municipal a par le passé octroyé des aides d'urgence pouvant s'élever jusqu'à CHF 50'000.-. **M. Tremblet** précise que ce genre de budget a en effet parfois été voté en fin d'année législative lorsque la visibilité sur la ligne budgétaire est très bonne. **Mme Tschudi-Spiropulo** en déduit qu'une nouvelle demande pourra être formulée.

M. Fabre rappelle que la clause d'urgence doit être formellement votée avant la délibération. **M. Tremblet** remercie de ce rappel.

M. Tremblet soumet donc au vote de l'assemblée la **clause d'urgence**, qui est **acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité**.

Il soumet ensuite aux voix la **délibération n° 2019-05,**

relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000.-, proposé par Laurent Tremblet, président, au nom du Conseil municipal, destiné à MEDAIR, pour apporter une aide urgente en faveur de la population du Mozambique touchée par le cyclone Idai

Vu le passage du cyclone Idai, de catégorie 3, le 14 mars dernier sur la côte centrale du Mozambique ;

Vu les dégâts provoqués dans la ville portuaire de Beira, 4^{ème} ville du pays, qui abrite quelque 500'000 personnes ;

Vu les immenses inondations qui s'étendent sur six provinces et qui devraient s'aggraver, en particulier dans les provinces de Sofala de Manica ;

Vu que ces inondations affectent, selon les Nations Unies, près de 2,5 millions de personnes ;

Vu qu'au moins 12'000 abris, des écoles, des centres de soins et hôpitaux ont été endommagés ou détruits ;

Vu le risque d'insécurité alimentaire suite aux nombreuses cultures anéanties ;

Vu le risque sanitaire important ainsi que celui d'épidémies potentielles, dont le paludisme, la dysenterie et le choléra ;

Vu le manque d'accès à l'eau potable et à l'électricité suite aux nombreuses infrastructures endommagées ;

Vu la sollicitation de la clause d'urgence ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition de son président, dans sa séance du 30 avril 2019,

D E C I D E

PAR 31 OUI

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de **CHF 20'000.-**, proposé par Laurent Tremblet, président, au nom du Conseil municipal, destiné à MEDAIR, pour apporter une aide urgente en faveur de la population du Mozambique touchée par le cyclone Idai,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2019 sous la rubrique 59.300001.363.60000 "*Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif*",
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

9. Délibération n° 2019-04 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 860'600.- brut destiné à la mise en œuvre des mesures de requalification paysagère de la Mesure d'accompagnement paysage du domaine de Feuillasse (MAP-Feuillasse) le long de la route de Prévessin.

M. Tschudi explique que ce projet s'inscrit dans le projet d'agglomération de seconde génération. Depuis 2015, 130 mesures sont à l'étude en vue de travailler sur les espaces ruraux du Grand Genève. Trois mesures ont été étudiées sur la commune de Meyrin: le bois de la Citadelle (domaine cantonal); un terrain agricole derrière la caserne (terrain "de l'Etang"); et la route de Prévessin, désignée comme "le chemin des fermes". Il s'agit, dans cette mesure comme dans les 129 autres de chercher en général comment valoriser l'espace rural par des mesures d'accompagnement paysager pour valoriser le travail agricole. Ce travail est une des thématiques du plan directeur communal en cours de révision, sujet de discussion avec les agriculteurs meyrinois, et se trouve au centre de la démarche d'alimentation locale et de saison promue à Meyrin.

Le projet autour du chemin des fermes se construit en collaboration avec la Confédération, le Canton et les deux agriculteurs concernés, et arrive aujourd'hui dans sa phase de réalisation. L'ancienne douane propriété de la Confédération pourrait accueillir un espace pédagogique en lien aux marais, les agriculteurs proposent de retravailler leurs espaces en lien avec le chemin, et la Commune prévoit d'aménager le chemin en espace rural accessible aux promeneurs. Cette action s'inscrit dans une démarche cherchant à dépasser la contradiction ville-campagne en créant des liens par divers canaux: ventes directes à la ferme; respect de la nature; préservation de la biodiversité.

Les coûts pour la Commune s'élèvent à CHF 630'000.- sur un budget total de plus d'un million. La part cantonale est de CHF 162'105.-, celles des propriétaires de CHF 19'790.-, et la subvention – acquise – s'élève à CHF 230'000.-. Sur le crédit total demandé, la somme finale à dépenser est donc de CHF 630'000.-.

M. Tremblet annonce que le Bureau propose un renvoi en commission urbanisme et mobilité.

L'entrée en matière ne rencontrant pas d'opposition et personne ne souhaitant s'exprimer sur le renvoi en commission, le **renvoi en commission urbanisme et mobilité** est mis aux voix et accepté à l'unanimité (30 voix, Mme Wullschleger s'étant absente.)

[Retour de Mme Wullschleger à 19h49.]

* * *

10. **Délibération n° 2019-02a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 788'500.- destiné à l'agrandissement et à la construction respectivement de deux et quatre écopoints. Rapport de la commission environnement et Agenda 21 (F. Grognuz, LR).**

M. Tremblet cède la parole à **M. Grognuz**, rapporteur:

"Rapport de la commission environnement et Agenda 21 du 28 février 2019, sous la présidence de M. Marcel Dumalle, en présence de MM. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif, et Olivier Chatelain, chef de service.

Le Président ouvre cette première séance de commission et explique que cette délibération concerne la construction de six écopoints. Il passe ensuite la parole à M. Devaud qui souhaite faire une courte présentation.

M. le conseiller administratif souligne que ces aménagements sont nécessaires au regard de l'augmentation de la population notamment due aux surélévations ou la densification de certains quartiers.

Le service de l'environnement a procédé à une analyse des points sensibles liés à la récupération des déchets. La délibération n° 2019-02 permet de répondre à cette problématique. M. Devaud souhaite aussi rappeler que certains écopoints sont saturés et qu'il en faut de nouveaux pour répondre à la demande.

Le Président donne la parole à M. Chatelain qui présente la délibération. Il introduit cette délibération en rappelant que les premiers écopoints ont été installés en 1995 près du Théâtre Forum Meyrin.

Le chef de service commence sa présentation par quelques chiffres importants et indique que la généralisation des écopoints permet à notre collectivité d'économiser environ 1 million de francs par année.

Cette économie s'explique par l'augmentation du nombre de déchets qui sont triés et qui ne nécessitent pas d'être incinérés.

Il explique ensuite que le service de l'environnement a rationalisé les levées de déchets, par la suppression de la levée de porte à porte au profit de la levée sur les écopoints, permettant d'obtenir une maîtrise des coûts et une forte réduction des charges par année et par habitant.

Actuellement, en termes d'acquisition de biens et services liés aux déchets, le coût par habitant se monte à environ CHF 93 alors qu'il était à CHF 110 à son maximum.

M. Chatelain continue sa présentation en nous expliquant les différents emplacements retenus pour la création ces futurs écopoints, soit au chemin du Ruisseau, aux avenues de la Prulay 35 à 41 et de Vaudagne, et au chemin de la Citadelle.

Le Président propose de passer à un temps de question.

Un commissaire souhaite remercier le service de l'environnement pour son excellent travail et trouve que les écopoints meyrinois sont mieux pensés que dans d'autres communes voisines.

Un autre commissaire souhaite savoir si l'on peut s'attendre à recevoir une participation des privés pour l'installation de ces écopoints. M. Chatelain rappelle

que la Commune demande aux propriétaires de participer à hauteur de CHF 200 par appartement pour les écopoints. Demande qui a toujours été acceptée par les propriétaires.

Après ces quelques questions, le président invite la commission à préavisser cette délibération, ce qui est fait à l'unanimité (2 Verts, 2 PS, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)."

Le rapporteur est remercié, et le débat, ouvert.

M. Dumalle remercie le rapporteur, qui a bien rendu les échanges. Il fait part de la position des Verts:

"Les écopoints de Meyrin, c'est d'un côté de l'histoire ancienne, et d'un autre côté nous n'en sommes en fait qu'au début, puisque les 90 écopoints mis en place à ce jour ne récoltent que 50% des déchets de ménage non incinérables, alors que la capacité de ces installations pourrait absorber sans trop de problèmes 85% des déchets ménagers.

Nous revenons à la délibération qui nous occupe ce soir, et entre le premier écopoint installé en 1995 par un Conseil administratif visionnaire en son temps, et ceux qui sont prévus sur cette délibération, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, et fort heureusement, beaucoup de nos concitoyens sont devenus écoresponsables, et nous nous en réjouissons pour le bien de tous.

Le but recherché par cette délibération est tout simplement de compléter le réseau et la capacité de ces écopoints afin de répondre à l'augmentation de la population ainsi qu'au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous, qui s'est fortement développé ces dernières années. Et nous nous en réjouissons également, bien entendu.

Dans un contexte plus général et peut-être un peu plus financier, considérant la valorisation des déchets ainsi que la maintenance des installations, nous pouvons affirmer qu'un écopoint s'amortit en 10-12 ans environ, ce qui nous permet de dire que nous votons ce soir un projet avec un retour sur investissement garanti.

Sans vouloir s'étendre davantage sur le sujet, les Verts de Meyrin-Cointrin approuveront cette délibération, comme également nous le souhaitons, l'ensemble de cet hémicycle."

[A 19h54, MM. Serrano et Hubert sortent, et Mme Girardet retourne à sa place.]

Mme Deluermoz exprime la position du PDC:

"Notre commune peut être fière de sa politique en matière de gestion des déchets déterminée notamment par la réalisation de 90 écopoints, Outre leur aspect pratique de par la proximité immédiate des habitations et de par leur facilité d'accès, ces écopoints permettent à notre commune de faire de substantiels bénéfices en matière de coûts liés au recyclage des déchets. Un article paru en début de semaine annonçait que la Suisse produisait chaque année 2,6 millions de tonnes de déchets alimentaires, dont les deux tiers sont évitables. A eux seuls, les ménages jettent un million de tonnes d'aliments. A la lecture de ces chiffres, on se rend compte qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire, qui passent bien sûr par l'éducation et l'information, mais également par un réseau développé de nos écopoints qui accueillent notamment le contenu de nos petites poubelles vertes.

Pour terminer, petite note personnelle: croyez-moi, s'il y a bien un sujet qui occupent mes collègues de travail dans le canton de Vaud, c'est bien le tri des déchets, la taxe au sac et les incessants allers-retours à la déchetterie qui leur prennent un temps fou et qui les énervent. Lorsque j'explique très fièrement notre politique en matière d'installation d'écopoints, je ne reçois que des compliments de leur part. Rien pour entendre et résonner encore et toujours cette douce musique à mes oreilles, poursuivons cette politique. Vous l'aurez donc compris, le PDC Meyrin-Cointrin votera en faveur de cette délibération."

M. Halimi a trouvé très clairs le rapport de M. Grognuz et les besoins relayés dans cette délibération. Le groupe socialiste votera en faveur de cette dernière.

[Retour de MM. Iswala et Hubert à 19h56.]

M. Gerson donne la position du PLR:

"Face à l'augmentation de la population meyrinoise, notamment par les surélévations d'immeubles ou la densification de certains quartiers, nous référant au rapport de commission qui certifie une saturation des bennes et une mauvaise répartition des écopoints actuels ne répondant pas complètement aux besoins de la population, et dans la continuité d'une résolution du 17 juin 2008 qui demandait de développer un concept afin d'équiper de manière adéquate l'ensemble de la commune de bennes enterrées, et bien qu'il s'agisse d'une somme conséquente, nous sommes convaincus et certains que l'investissement sera profitable à tous les Meyrinois, tant économiquement qu'écologiquement. Le PLR acceptera donc cette délibération."

Mme Hayes dit ne pouvoir qu'applaudir ce projet au vu des "montagnes de déchets" qui entourent les écopoints actuels de la rue de la Prulay où elle réside, et qui demandent en effet l'agrandissement du site. L'UDC est donc en plein accord avec cette délibération.

Mme Wullschleger dit son espoir que les molochs seront choisis de manière judicieuse. Certains d'entre eux ne sont pas assez larges et obligent les usagers à déposer les sacs de côté. Le MCG votera cette délibération.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tremblet** soumet au vote de l'assemblée **la délibération n° 2019-02a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 788'500.- destiné à l'agrandissement et à la construction respectivement de deux et quatre écopoints

Vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01) du 7 octobre 1983 et ses ordonnances d'application;

Vu le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP; E 4 05. 03) du 20 décembre 2017;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE; K 1 70) du 2 octobre 1997;

Vu la loi sur la gestion des déchets (LGD; L 1 20), du 20 mai 1999;

**Séance du 30 avril 2019
tenue en séance ordinaire**

Vu le règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (RGD; L 1 20.01) du 28 juillet 1999;

Vu la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI; L 5 05), du 14 avril 1988;

Vu le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI; L 5 05.01) du 27 février 1978;

Vu l'intérêt environnemental de la valorisation des déchets;

Vu la réduction des dépenses de fonctionnement constatée grâce au tri des déchets à la source;

Vu la résolution n° 2008-06a votée le 17 juin 2008;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'environnement et Agenda 21;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 30 avril 2019,

D E C I D E

PAR 30 OUI

1. d'agrandir deux écopoints situés à la rue de la Prulay 30 et 38 et de construire quatre écopoints situés à la rue François-Besson 13, rue de la Prulay 37, chemin de la Citadelle 13 et chemin du Ruisseau 39,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 788'500.-** destiné à ces travaux,
3. qu'une somme de CHF 126'000.- concernant des participations des privés (préfinancement) figure déjà dans les comptes de la Commune,
4. de comptabiliser les dépenses (CHF 788'500.-) et les recettes (CHF 126'000.-) dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la dépense nette de CHF 662'500.- (CHF 788'500.- – CHF 126'000.-) au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2020,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 788'500.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

M. Tremblet relaie un message de M. Tschudi qui encourage chacun-e à finir son assiette au dîner afin d'éviter le gaspillage alimentaire. [*Rires.*]

[*Pause de 20h à 20h50.*]

[*M. Squillaci est présent pour la seconde partie de soirée.*]

* * *

11. Résolution n° 2019-01 présentée par Esther Hartmann, au nom des Verts de Meyrin Cointrin, demandant à ce que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat et du Conseil d'administration des TPG en faveur de l'augmentation de la fréquence du tram 18.

Le Président cède la parole à la résolutionnaire.

Mme Hartmann suppose que beaucoup d'entre les personnes présentes empruntent le tram 18, et constatent que la fréquentation prévue initialement en augmentation progressive en raison de l'arrivée de nouveaux habitants, a été de fait très forte depuis la mise en service du tram. Le dépôt de cette résolution, qu'elle avait annoncé il y a déjà plus d'une année pour répondre à la situation problématique, a été mis en veille suite aux prédictions d'amélioration. De fait, les temps d'attente se sont améliorés, et se situent entre 9 et 25 minutes. Malheureusement, les rames sont déjà saturées dès l'arrêt "Meyrin-Village", ce qui péjore la mobilité de certaines personnes. La situation ne s'améliorant pas significativement malgré les promesses, les Verts ont déposé une pétition auprès du Grand Conseil.

M. Serrano déclare qu'il ne prendra part ni au débat, ni au vote. **M. Tremblet** prend note.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière sur la résolution, ou ne désirant s'exprimer sur le vote immédiat proposé par le Bureau en réponse à la demande de la résolution, **M. Tremblet** met aux voix le **vote immédiat**, qui est **accepté à l'unanimité (27 voix)**.

Le débat sur la résolution est ouvert.

M. Wrzosowski fait remarquer que Meyrin jouit d'axes forts de transports collectifs avec les lignes 14 et 18 du tram, et L5 et L6 du Léman Express; on peut donc considérer qu'elle est bien desservie contrairement à d'autres communes suburbaines. On constate aussi que la ligne 18 est bien moins fréquente que la ligne 14, même aux heures de pointe, et que son taux de remplissage est moindre également. La situation est d'autant plus navrante que le tram est important pour le quartier des Vergers, desservi par la ligne 18. Dans cet esprit, le groupe PLR soutiendra cette résolution.

[Arrivée de M. Gaetanino à 21h04.]

M. Jimenay partage la position du groupe PDC:

"Cette résolution interpelle, c'est indéniablement son but. On lui accordera un arrière-fond louable, mais par son contenu elle soulève un certain nombre d'interrogations, voire de doutes.

L'arrière-fond louable l'est surtout par le côté mis en exergue d'une certaine insatisfaction, exprimée çà et là dans les échanges entre résidents – que ce soit au café du commerce, parfois dans la presse ou plus souvent dans les réseaux sociaux – quant à la fréquence de passage des trams sur la ligne 18 et sa diaphane marge d'amélioration.

Or, notre Conseil administratif est à notre connaissance très conscient qu'une frange de la population souhaiterait davantage, mais en même temps, nous ne pensons pas qu'il soit resté inactif, assis sur son séant avec les bras croisés, à comptabiliser uniquement le passage des trams.

Cela a été de même pour certains d'entre nous qui n'avons pas hésité à contacter ou interpellé leur députation respective, voire le magistrat cantonal en charge des transports, pour les alerter sur ce besoin.

Au cours de ces échanges, nous avons acquis la conviction que l'objet n'est pas inconnu mais que la solution passerait peut-être par l'abattement d'un certain nombre d'immeubles dans un quartier du centre de Genève, par la création d'un métro ou d'une ligne aérienne qui soulageraient le tram d'une partie de sa charge.

A partir de ce constat il reste la réalité. Cette réalité est qu'un accroissement des fréquences et quasiment rendu impossible par la structure même du réseau et son positionnement géographique.

Nous sommes aussi très conscients qu'à l'approche du renouvellement du mandat confié aux conseillers municipaux, il est coutumier de se rappeler de quelques-uns des souhaits de nombreux électeurs qui somme toute, disposent déjà d'un service d'une qualité non-négligeable, service auquel ils demandent souvent davantage mais également auquel ils ne veulent pas accorder d'augmentation des ressources par un relèvement du prix du billet.

Pour toutes ces raisons, le PDC n'est pas emballé pour soutenir une résolution qui tend plus à faire de la pub à un groupe de notre municipal sur le dos d'un magistrat cantonal qui, avec la direction des TPG, se démène pour améliorer le service de transport public dans le Canton, qu'à apporter une véritable solution à ce souhait, qui d'ailleurs pourrait être comblé aussi en se rendant un peu plus tôt, lorsque cela est possible, à son arrêt usuel ou préféré.

Le PDC préconise la liberté de vote pour ce point."

Mme Lüthi s'exprime au nom du groupe socialiste:

"Meyrin est une commune de plus de 25'000 habitants. C'est aussi une plateforme économique accueillant environ 20'000 travailleuses et travailleurs dans les différentes entreprises établies à Meyrin. Une bonne partie de cette population utilise les transports publics, soit pour sortir soit pour entrer sur le territoire de Meyrin. Dans ce sens, les trams 14 et 18 constituent les lignes les plus importantes assurant le transport de ce public. Or, contrairement à la ligne 14, celle du 18 ne présente pas une fréquence raisonnable pour offrir un moyen confortable au niveau des horaires pour se déplacer. D'autre part, nous sommes assez conscients du fait que les TPG sont une organisation indépendante dans l'administration de son propre fonctionnement et de sa propre stratégie d'action dans la gestion des plages horaires de chaque liaison assurée par les lignes désignées à cet effet. Mais nous estimons que soutenir cette résolution est aussi de la responsabilité du parti socialiste, même si l'on reste un peu sceptique par

rapport à son aboutissement suite à ce que je viens de citer. Néanmoins, nous tenons à encourager le Conseil administratif à soulever la problématique auprès du Conseil d'Etat et à intervenir pour améliorer la qualité de vie des citoyens qui empruntent cette ligne souvent saturée dès les premiers arrêts et pour répondre aux besoins réels des utilisateurs."

Mme Hartmann souhaite clarifier quelques points en réponse à certaines assertions exprimées ce soir.

Elle rappelle que ce texte a été annoncé depuis plus d'un an. Le groupe des Verts a préféré attendre le changement de magistrat cantonal et quelques mois encore dans l'espoir d'obtenir une amélioration, le magistrat précédant étant "plus intéressé par les motos et les voies de bus que par les transports publics". Les Verts ne mettent pas en doute la bonne volonté du nouveau magistrat, et sont conscients qu'une hausse de la fréquence de passage peut poser des problèmes notamment au niveau des immeubles du centre-ville et de la Servette notamment, mais ils restent dubitatifs quant à la fréquence actuelle du tram 18. A ce jour, une partie des habitants des Vergers se déplace avec le tram 14, ce qui complique encore la saturation de cette ligne.

La bonne volonté de Verts a été questionnée ici ; Mme Hartmann rappelle que les Verts militent en faveur des transports publics, mais ont toujours refusé une baisse du prix des abonnements et défendu officiellement leur position que tout consommateur de mobilité doit la payer, et ne cherchent pas, comme il leur a été reproché avec mauvaise foi, de "grogner" sans cesse pour obtenir une meilleure prestation à moindre prix.

Le seul défaut de cette résolution est peut-être d'avoir omis de citer les pétitionnaires, ce qui aurait pu être aussi taxé de "récupération politique" de signataires d'autres orientations politiques. Les Verts ont totalement confiance dans la capacité de travail et d'engagement de leur Conseil administratif, et le soutien que le Conseil municipal pourrait lui apporter donnerait d'autant plus de poids à sa démarche. Le texte présenté ce soir ne cherche pas un autre but.

M. Tschudi souligne que Mme Hartmann a évoqué "une chose juste", et répond au reproche de M. Jimenay quant à une supposée inaction des Verts. En réponse au courrier du groupe, le nouveau magistrat en place reconnaît l'aspect problématique de la situation, et indique qu'il envisage, pour densifier la desserte CERN-Blandonnet, de prolonger la ligne française 68 créée en remplacement de la ligne Y jusqu'au CERN. Le Conseil administratif sent qu'il a, avec M. Dal Busco, le nouveau magistrat, à nouveau un interlocuteur sérieux. Comme Mme Hartmann, M. Tschudi croit qu'en Suisse il faut exercer des pressions pour obtenir ce que l'on veut. Il faut donc travailler dans ce sens. Un courrier a déjà été envoyé au Canton, et une décision positive du Conseil municipal permettrait d'envoyer un nouveau courrier pour appuyer la demande formulée dans la résolution. Le cumul des pressions permettra d'augmenter les chances de réponse positive. Le canton de Zurich a bien compris cette mécanique.

M. Wrzosowski indique que le groupe PLR aimerait amender le point 1 du "décide" en lui ajoutant une demande d'audition de l'Office cantonal des transports (OCT) en commission, afin de connaître l'avancement du dossier et d'éventuelles solutions, ceci avant d'écrire un nouveau courrier au Conseil d'Etat.

M. Tremblet comprend que le PLR veut renvoyer la résolution en commission.

M. Boccard précise que le PLR demande de voter la résolution ce soir, mais amendée.

M. Tremblet demande que le texte de l'amendement lui soit remis.

Mme Hayes annonce que l'UDC partage la position des Verts. Le tram 18, qu'elle emprunte depuis 8 mois pour se déplacer dans Meyrin, est déjà saturé dès l'arrêt de l'Hôpital de La Tour. Elle attend 20 minutes parfois en pleine bise, ce qui est assez désagréable.

M. Lustenberger partage la position du MCG:

"Vu le développement et le futur développement du quartier des Vergers, vu la constatation que nous avons pu faire personnellement quant à la différence de fréquence entre le tram 14 et le 18, et vu la densité des usagers à certaines heures de pointe, l'expression "boîte de sardines" serait totalement appropriée. Le groupe MCG soutiendra donc cette résolution qui nous paraît totalement justifiée."

Mme Hartmann trouve "extrêmement positive" la proposition d'amendement du PLR visant une demande d'audition de l'administration cantonale après le vote de la résolution. Cette demande aurait l'avantage d'augmenter la pression sur l'administration cantonale qui serait mise face aux insatisfactions de la population relayée par le Conseil municipal. Les Verts acceptent donc volontiers cet amendement.

M. Tremblet donne lecture de la proposition écrite d'amendement, qui consiste à ajouter un point 3 au "décide", comme suit: "d'auditionner l'Office cantonal des transports (OCT) afin d'exposer les problèmes et de trouver les solutions adéquates en faveur de la population des nouveaux quartiers de Meyrin".

Le débat sur cet amendement est ouvert.

M. Jimenay trouve cet amendement opportun, quoique "un peu léger". Il propose d'associer les TPG à l'audition afin qu'ils puissent apporter leur vision de techniciens et d'exploitants.

Consultés par **M. Tremblet**, le groupe PLR agrée cette modification.

M. Fabre propose que l'on fasse aussi venir M. Dal Busco, "pendant que l'on y est". [*Rires.*] Plus sérieusement, le groupe socialiste suivra les résolutionnaires et voteront ces amendements.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tremblet** met aux voix la **proposition d'amendement du PLR**, consistant à ajouter un point 3 au "décide", comme suit: "d'auditionner l'Office cantonal des transports et les TPG afin d'exposer les problèmes et trouver des solutions adéquates en faveur de la population des nouveaux quartiers meyrinois", qui est **acceptée à l'unanimité (31 voix)**.

La parole n'étant plus demandée sur la résolution, **M. Tremblet** met aux voix la **résolution n° 2019-01 amendée,**

présentée par Esther Hartmann, au nom du parti Les Verts de Meyrin Cointrin, demandant à ce que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat et du Conseil d'administration des TPG en faveur de l'augmentation de la fréquence du tram 18

Vu l'augmentation du nombre des habitants de la commune de Meyrin Cointrin, avec notamment la construction de l'écoquartier des Vergers;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu une fréquence insuffisante des trams sur la ligne 18 reliant le CERN au Bachet-de-Pesay, surtout les fins de semaine ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 30 avril 2019,

DECIDE

PAR 30 OUI ET 1 ABSTENTION

1. de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que toute mesure soit prise pour que la fréquence des trams de la ligne 18 réponde encore plus précisément aux besoins de la population,
2. de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'administration des TPG afin d'adapter la fréquence du tram 18 aux besoins de la population,
3. d'auditionner l'Office cantonal des transports et les TPG afin d'exposer les problèmes et trouver des solutions adéquates en faveur de la population des nouveaux quartiers meyrinois.

* * *

12. **Résolution n° 2018-06a présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts, Cosima Deluermoz pour le PDC, Elisa Dimopoulos pour les Socialistes, Myriam Girardet pour le MCG et Emile Hubert pour l'UDC, en vue du soutien des autorités meyrinoises à la Grande Marche pour la Paix reliant Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020). Rapport de la commission administration générale (M. Fabre, S).**

M. Fabre donne lecture de son rapport:

"Le président M. Jimenay ouvre la séance en saluant le Conseil administratif in corpore et les invités, M. Cornuz au nom des résolutionnaires et M. Wermus pour l'association Jai Jagat Genève.

M. Cornuz présente la résolution en vue du soutien des autorités meyrinoises à la Grande Marche pour la Paix reliant Delhi à Genève en 2020, Jai Jagat 2020 signifiant "la victoire du monde". Il présente les principaux buts de cette marche, articulés autour des 17 objectifs du développement durable. Ils visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

Les marcheurs parcourront une grande partie du globe à travers de nombreux pays durant presque une année. Principalement indiens au départ, ils seront rejoints par d'autres en cours de route, avec une arrivée prévue à Genève le 25 septembre 2020. M. Cornuz déclare qu'une participation de la ville de Meyrin serait en adéquation avec les objectifs de législation du Conseil administratif et avec les actions communales. Un soutien financier peut être envisagé à Meyrin mais la résolution ne le demande pas formellement. La ville pourrait s'engager par d'autres moyens, comme l'accueil de marcheurs sur son territoire, chez l'habitant ou dans une structure de protection civile.

La parole est passée à M. Wermus qui nous présente le plan de la marche qui s'étend sur presque 10'000 km. Avec le slogan « la marche, ça marche », il retrace l'histoire des grandes marches de Gandhi. La démarche d'Ekta Parishad, le mouvement de paysans privés de leurs terres fondé par Rajagopal, relance au niveau mondial l'esprit de la marche du sel de Gandhi. Rejoindre Genève, siège de l'OMC et second centre des Nations Unies après New York, a pour but de sensibiliser le monde à la pression que subissent les paysans sans terres, suite à la libéralisation économique menée par le gouvernement nationaliste hindou de Narendra Modi en mettant en avant les objectifs du développement durable et une aspiration à la prospérité partagée. Si seuls quelques dizaines de paysans indiens participeront à la marche pour des raisons logistiques et administratives, il est très difficile d'estimer le nombre de marcheurs qui atteindront Genève, qui pourrait au final être plusieurs milliers, car rejoints sur le parcours par d'autres marcheurs. Le parc des Bastions sera le centre névralgique d'une série d'animations et de rencontres sur plusieurs jours (concerts, danses, événements spontanés). Les besoins de la marche sont définis par l'accueil des marcheurs et la coordination logistique des nombreuses actions qui auront lieu à l'arrivée des marcheurs.

Le budget total a été estimé à CHF 500'000.-. Plusieurs communes (Lancy, Veyrier, Carouge, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Plan-les-Ouates, Onex) ont déjà accordé des soutiens de l'ordre de quelques milliers de francs, et le Canton est en voie de le faire également.

Le président ouvre un temps de question aux invités.

Un commissaire demande comment la Commune peut s'engager de façon tout à fait concrète pour répondre aux besoins de Jai Jagat Genève. Il lui est répondu que la contribution de la Commune peut se limiter aux six points du "décide" de la résolution tout en appelant les habitants à accueillir des marcheurs le temps des événements organisés à Genève.

Une commissaire souligne que les actions dans le canton de Vaud sont déjà en place. Elle demande si l'administration fédérale est également impliquée. Il lui

est répondu positivement: au travers de l'ambassadeur Suisse auprès des Nations Unies.

Une commissaire se félicite de cette initiative. Elle trouve pertinent d'anticiper plutôt que de subir l'arrivée des marcheurs, et relève la pertinence de ce soutien par une commune à la population si diverse.

Un commissaire demande quelle est l'attitude du gouvernement indien et trouve important que le gouvernement ne soit pas opposé à ce projet. M. Wermus lui répond que ceci est une inquiétude, la marche correspondant à l'anniversaire de Gandhi, il est difficile d'avoir une attitude hostile envers cette marche. De plus des élections générales en Inde peuvent changer la donne.

Les invités nous quittent et le débat se poursuit à huis clos. Les idées des commissaires fusent sans pour autant se concrétiser réellement. Plusieurs pistes sont évoquées. Pour une commissaire, il faut impliquer les associations; un autre évoque l'aide au développement. Une commissaire propose de coordonner l'accueil des marcheurs ou de lancer une campagne de communication en cherchant à engager la population. Un commissaire estime qu'il faut d'abord définir un projet concret puis rechercher les ressources adéquates.

Le Conseil administratif in corpore estime que ces projets sont très intéressants et correspondent aux objectifs du Conseil administratif, mais qu'ils demandent à être précisés et financés de façon claire, ainsi que de mettre des ressources en face de ces tâches.

Un des conseillers administratifs met en lumière le soutien "gag" d'autres communes à hauteur de quelques milliers de francs, qui lui apparaît comme une manière de "se débarrasser" du sujet. L'administration meyrinoise, déjà surchargée, ne pourra pas produire un grand volume de travail sur les actions imaginées ce soir. Pour soutenir ce projet, ce qu'il souhaite, c'est accepter cette résolution, reconvoquer une commission pour préciser les actions à déployer.

Le Président soumet au préavis de la commission-la résolution n° 2018-06 qui est acceptée à l'unanimité (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Le Président propose donc qu'une commission soit convoquée pour continuer le travail autour de cette résolution."

M. Tremblet remercie de ce rapport et ouvre le débat.

M. Cornuz remercie du rapport et partage la position du groupe des Verts:

"Nous nous apprêtons à voter une résolution emplie de symboles. Par notre choix de soutenir cette grande marche pour la paix qui aura pour destination Genève en septembre 2020, et qui sera le point de départ d'une multitude d'activités dans notre région pour tous les participants qui s'y retrouveront pendant une semaine, nous allons vivre dans les rencontres et les échanges, ce que nous percevons actuellement, à savoir que l'urgence climatique nécessite une action au niveau planétaire, et que nous formons avec les autres habitants de la Terre une communauté de destin. Aujourd'hui, nous sommes à la fois conscients qu'il faut agir localement, mais que pour assurer un avenir à notre Terre, il faut une prise de conscience et une mobilisation globale et planétaire. Tout en poursuivant nos engagements quotidiens, nous allons donc soutenir

celles et ceux qui vont physiquement parcourir ce long périple de 9'000 km en une année, afin de relier deux villes aux réalités économiques et sociales bien différentes. A l'heure où certains rêvent de construire des murs sur une frontière, nous allons agir pour construire des ponts entre les peuples.

Cette résolution exprime une volonté politique des autorités communales meyrinoises. Une volonté d'accompagner celles et ceux qui imaginent le monde de demain, à travers les 17 objectifs du développement durable à atteindre d'ici 2030, une volonté de les accueillir dans un esprit de fraternité et de solidarité, et de partager avec ces membres de la communauté internationale dont nous faisons toutes et tous partie, nos réalités, nos expériences mais aussi des moments de joie et de fête sur des rythmes d'ici et d'ailleurs lors des différentes manifestations prévues. Cette résolution pose les bases de notre engagement à accueillir et soutenir tant d'un point de vue politique que d'un point de vue logistique et financier peut-être, dont les contours exacts restent à définir dans une seconde ronde d'échanges et de réflexion à venir, et bien sûr en fonction des moyens que nous accepterons de mettre à disposition à Meyrin, pour un accueil d'une partie des marcheurs de la Paix en provenance de différentes régions du monde.

Nous pourrions nous contenter de soutenir cet effort par une simple contribution financière, sans âme et sans chaleur, pour ensuite passer à autre chose. Mais ce n'est clairement pas le but d'une telle résolution.

La Suisse, comme la plupart des autres pays membres de l'ONU a signé en 2015 une convention internationale qui fixe les 17 objectifs du développement durable à atteindre d'ici 2030, en partenariat avec des gouvernements, la société civile et le secteur privé. Les défis sont gigantesques pour des pays comme l'Inde d'où partira cette marche de la paix, où ces objectifs seront certainement bien plus compliqués à atteindre que dans notre pays. Pour autant, la Suisse a aussi des efforts à faire pour que l'ensemble de sa population puisse bénéficier de conditions d'existence dignes et sécurisées, que ce soit en termes économiques, sociaux, environnementaux ou culturels. La commune de Meyrin, comme n'importe quelle commune d'ailleurs, peut en sa qualité de collectivité publique, soutenir une telle action. Elle a aussi un devoir moral d'en informer toutes les personnes qui vivent, travaillent ou transitent sur notre territoire, afin de stimuler auprès de toutes et de tous un sentiment de solidarité pour le monde du vivant et la planète qui le porte.

[Sortie de M. Gaetanino à 21h34.]

Si l'on étudie les 17 objectifs du développement durable ou les 17 ODD, comme la communauté internationale les appelle désormais, l'on constate que Meyrin est aujourd'hui déjà proactive sur chacun d'eux et a donc des compétences et des expériences à partager. Il aurait été dès lors curieux qu'elle se refuse de participer, tout comme la ville de Genève ou d'autres communes, à l'accueil de la marche. C'est pour Meyrin, une formidable occasion d'apprendre des autres, mais aussi de montrer son engagement. Il aurait été curieux aussi que Meyrin, commune aux 140 nationalités, et ville d'accueil par excellence avec son aéroport et le CERN, se ferme à l'accueil de ce mouvement mondial.

Cette résolution permettra aux Meyrinois qui en ignorent peut-être l'existence, de découvrir la réalité des paysans sans terre, en Inde par exemple, ou l'existence des 17 objectifs du développement durable que nos autorités

fédérales se sont engagées à atteindre. Mais il y a aussi des Meyrinois qui sont déjà informés, et qui sont prêts à accueillir des marcheurs pour les héberger quelques temps à leur arrivée. Des coopératives d'habitants des Vergers qui disposent de chambre d'hôtes ont déjà annoncé leur intention d'accueillir des marcheurs, tout comme quelques autres habitants ailleurs dans la commune qui eux aussi sont prêts à ouvrir leurs portes pour les accueillir.

Au niveau du Conseil municipal, la commission d'administration générale a exprimé sa volonté, une fois cette résolution d'intention et d'engagement votée, d'évaluer plus précisément ce que Meyrin peut et veut apporter comme contribution, en fonction notamment de l'ampleur que prendra le mouvement. Il était à ce stade prématuré de déterminer les contours précis de notre engagement. Pour le comité d'organisation, il est en revanche primordial de savoir que Meyrin est partie prenante et fera sa part dans l'accueil.

Nous sommes à cinq mois du départ de la marche. Le coup d'envoi est sur le point d'être donné. Votons cette résolution et poursuivons nos échanges sur la base de la volonté politique exprimée par ce vote, pour emmener avec nous celles et ceux qui attendent au bord du chemin, et mettons-nous en marche pour un monde vivable et plus juste tel qu'esquissé par les 17 ODD."

M. Grognuz remercie aussi M. Fabre de son excellent rapport et exprime la position du groupe PLR:

"Au sortir de la commission, nous aurions trouvé plus intéressant de travailler encore un peu sur cette résolution avant de la voter devant le Conseil municipal. Nous trouvons que la résolution était peu claire et qu'elle laissait la place à de nombreuses interprétations.

Lors de la présentation, le président de Jai Jagat Genève a proposé de soutenir la manifestation de manière intéressante. Par exemple, en sponsorisant un marcheur qui serait suivi par une classe du cycle de la Golette, entre l'Inde et la Suisse ou encore en mettant à disposition un abri PC communal.

Par ailleurs, nous pensons que cette résolution devra avoir un coût supportable et que les citoyens meyrinois devront s'investir pour que ce beau projet puisse être couronné de succès.

Le Conseil administratif nous a convaincu de la voter pour que nous puissions avancer avec une intention ferme du Conseil municipal. Nous nous réjouissons de travailler sur ce projet, en commission. Nous voulons définir clairement les moyens que notre Commune mettra en œuvre pour le soutien à la marche pour la paix Jai Jagat."

M. Fabre remercie également M. Fabre pour son excellent rapport [*rires*], puis donne la position du PS:

"Pour le parti socialiste de Meyrin-Cointrin, il est totalement évident que nous nous devons de soutenir cette résolution, pour marquer notre soutien à cette manifestation. Nous allons donc voter favorablement cette résolution et nous invitons les autres groupes à en faire autant.

Ceci étant dit nous sommes également favorables à convoquer une nouvelle commission pour fixer les contours précis de notre action. Nous ne souhaitons pas entrer dans un mode "alibi" et verser une somme juste pour s'acheter une

bonne conscience. Les objectifs de cette marche, développement durable et prospérité partagée sont des valeurs qui font également partie de notre ADN politique. Tout en gardant à l'esprit que chaque action faite par la Commune – sensibilisation des communiers, mise à disposition de la PC pour l'hébergement, coordination des actions à entreprendre – va demander des ressources à une administration déjà saturée. Nous sommes malheureusement au bout de la logique du "yfaukon et yapluka" et nos décisions ont un coût humain que nous ne pouvons plus simplement ignorer.

Nous nous avançons déjà sur la future commission, mais nous serons vigilants afin de garantir que les bonnes idées et volontés d'action soient également accompagnées du financement en ressources humaines pour la gestion d'un tel projet.

Un vote favorable à l'unanimité en commission est un signal fort pour cette manifestation, et nous espérons que, lors de la commission à venir, cette unanimité va également se manifester dans les moyens à octroyer afin de garantir une action cohérente de la ville de Meyrin et non juste un alibi de bonne conscience."

Mme Deluermoz remercie elle aussi pour le rapport de M. Fabre, puis relaie la position du PDC:

"Genève, plateforme des droits humains, deviendra en octobre 2020 la ville d'accueil d'une formidable aventure humaine qui partira d'Inde pour faire des milliers de kilomètres avant d'arriver dans notre canton. La Suisse, Genève, ainsi que d'autres cantons, la ville de Genève et diverses communes, economiesuisse, le WWF, les Nations Unies, ont déjà fait part de leur intérêt à soutenir cette marche mondiale.

Meyrin, de par les valeurs humaines et la solidarité qui sont défendues dans notre commune, et de par ce vivre ensemble qui nous est si cher, est toute désignée pour apporter sa pierre à l'édifice de cet événement planétaire. Selon les idées et propositions qui émaneront de la part des commissaires autour de cette résolution lors d'une prochaine commission que nous souhaitons, il faudra trouver un savant équilibre entre ce qui sera proposé et possiblement retenu, et ce qui pourra au final être pris en charge par notre administration. Quant à la nature exacte du soutien communal et notamment la participation financière éventuelle de notre commune, ceci fera de toutes manières l'objet d'une délibération chiffrée sur laquelle les discussions pourront avoir également lieu en commission.

Le PDC Meyrin-Cointrin soutient donc la présente résolution."

[Retour de M. Gaetanino à 21h41.]

M. Lustenberger partage la position du MCG:

"Dans l'attente de projets concrets et afin de pouvoir avancer sur les propositions de la résolution n° 2018-06, le groupe MCG votera favorablement cette résolution. Nous prendrons volontiers connaissance des idées qui auront émergé de l'administration et des éventuels ateliers participatifs citoyens, etc., et nous suivrons avec intérêt les futurs travaux qui auront lieu en commission.

M. Hubert indique que le groupe UDC suivra cette résolution et la proposition de M. Fabre d'organiser une séance de commission supplémentaire afin de recevoir plus de renseignements sur la partie financière de ce projet.

La parole n'est plus demandée et **M. Tremblet** met aux voix la **résolution n° 2018-06a**,

présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts, Cosima Deluermoz pour le PDC, Elisa Dimopoulos pour les Socialistes, Myriam Girardet pour le MCG et Emile Hubert pour l'UDC, en vue du soutien des autorités meyrinoises à la Grande Marche pour la Paix reliant Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)

Vu la mise en place d'une plateforme internationale réunissant des personnes de tous horizons, sur tous les continents, qui a pour objectif de réunir et engager les différents peuples, de manière globale, concrète et durable en faveur de la paix ;

Vu le fait que cette initiative culminera par une marche en faveur de la Paix qui partira en 2019 de Delhi en Inde et terminera son parcours à Genève en 2020, le 21 septembre, Journée internationale de la Paix des Nations Unies ;

Vu le fait que Genève s'est distinguée par des actions visant à préserver la paix ou pour limiter le nombre de victimes (Conventions de Genève protégeant, lors des conflits armés, les civils, membres d'organisations humanitaires, blessés et prisonniers de guerre, ce dès 1864) ;

Vu le rôle de Genève, plate-forme mondiale des droits humains, qui accueille sur son territoire le deuxième siège de l'Organisation des Nations unies, mais également les sièges du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme et de nombreuses organisations gouvernementales et non-gouvernementales ;

Vu que la Grande marche pour la justice et la paix s'inscrit non seulement dans la philosophie gandhienne, mais aussi dans le cadre des Objectifs du développement durable de l'ONU (ODD), objet de diverses réunions du 21 septembre au 2 octobre 2020 ;

Vu l'honneur fait au Canton de Genève d'être le point d'orgue d'une immense campagne internationale qui se conclura sur son territoire en octobre 2020, mais qui a d'ores et déjà commencé en Inde et dans divers points du globe ;

Vu la constitution progressive d'un réseau de communes européennes s'engageant à soutenir la campagne Jai Jagat 2020 ;

Vu le devoir et la responsabilité pour les autorités communales et cantonales d'assurer le meilleur accueil et la plus grande sécurité, sur son territoire, de toute initiative pacifique de portée internationale ;

Vu la portée symbolique d'un tel événement ayant lieu sur le sol genevois ;

Vu le rapport de la commission administration générale ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 30 avril 2019,

D E C I D E

PAR 31 OUI

de demander au Conseil administratif de :

1. faire partie du comité d'honneur et de soutien à la manifestation à Genève, à l'instar de plusieurs représentants de collectivité publiques et de membres du Grand Conseil genevois,
2. prêter son concours pour l'accueil des délégations de la marche de la Paix (Jai Jagat 2020), partie de Delhi en 2019, qui arrivera à Genève en septembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale de la Paix des Nations unies,
3. soutenir la tenue des divers évènements qui auront lieu du 21 septembre au 2 octobre 2020 dans le cadre de cette manifestation,
4. faciliter, en concertation avec le canton de Genève et les autres communes genevoises, la coordination et la répartition de l'hébergement des délégations qui seront présentes à l'occasion de cet évènement,
5. informer la population de l'existence des 17 objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies dans la cadre de son Agenda 2030, de cette marche mondiale dans les manifestations communales habituelles, ou créées spécifiquement pour cette occasion par la commune ou la société civile entre septembre 2019 et septembre 2020,
6. inviter la population meyrinoise à accueillir "chez l'habitant" 100 marcheurs et marcheuses, et à assurer leur accueil dans les structures de la Protection Civile si tous ne trouvaient pas une famille d'accueil d'ici à leur arrivée.

* * *

13. Rapport du délégué au comité de l'association Espace Undertown (H. Halimi, S).

[Le rapport suivant n'est pas lu en séance; il a été distribué et mis à disposition des conseillers municipaux à l'avance.]

"Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2019 – Présidente Mme Alberina Demiri – Délégué du Conseil municipal M. Hysri Halimi.

Véritable espace de vie situé en plein cœur de Meyrin, l'Undertown propose à la jeunesse meyrinoise et genevoise (16-25 ans) un espace de rencontres, de création et de développement de projets culturels et artistiques.

L'Undertown propose à ses membres des ateliers d'initiation et de perfectionnement dans les domaines de la danse, du hip-hop et de l'audiovisuel. Ces ateliers ont pour but d'accroître leur intérêt pour le domaine, développer leurs compétences et encourager les projets et initiatives personnelles ou collectives.

Outre les ateliers, l'Undertown organise et programme des événements culturels tout au long de l'année. Ces soirées jouent le rôle de vitrine, elles font la promotion des activités de l'association et lui permettent d'autofinancer nombre de ses activités. La programmation de ces événements est le reflet des valeurs de l'Undertown, elle y assure la diffusion de styles variés qui s'adressent à différents publics.

S'inscrivant dans le champ de l'animation socioculturelle, l'Undertown et son équipe œuvrent à la promotion de la jeunesse, la citoyenneté, l'intégration, la culture et la cohésion sociale.

Les valeurs, missions et objectifs de l'Espace Undertown se résument en trois points : fédérateur, en favorisant les échanges entre les cultures, les tendances et les générations et en promouvant le lien social au travers d'activités s'adressant au plus grand nombre ; intégrateur, en promouvant les principes de participation, de citoyenneté et de responsabilisation auprès des membres et en encourageant la jeunesse meyrinoise à intégrer l'association ; culturel, en soutenant la création et l'expression de projets artistiques et socioculturels et en collaborant aux projets artistiques d'associations ayant des objectifs similaires.

Dans la période couverte par le présent rapport, le comité s'est réuni à treize reprises, chaque mois hormis la pause estivale de juillet-août. Les séances de comité rassemblent deux projets en construction, la situation comptable, les éléments techniques et logistiques, les questionnements et difficultés/réussites ainsi que les enjeux à venir. De manière plus détaillée, voici quelques points-clés traités lors des comités de janvier 2018 à avril 2019.

Lors de la séance de janvier 2018, la discussion s'est concentrée autour de l'atelier vidéo et de ses possibilités à aller filmer des événements extérieurs, à quelles conditions et selon quels critères. Un autre point portait sur le nouveau fournisseur de bières artisanales et meyrinoises (La Pièce) qui a trouvé un écho favorable au sein du comité avec, notamment, l'argument de soutenir et promouvoir les producteurs locaux. Ces bières seront proposées à partir des prochains événements, concerts organisés à l'Undertown.

A la séance de février, il a notamment été question de l'organisation et des préparatifs de l'Assemblée générale du 28 mars 2018. En dehors de ceci, il a aussi été discuté du suivi de la stagiaire qui effectue un stage "découverte" à l'Undertown et dont les retours sont positifs. Enfin a été soulevée la question de la visibilité dans le quartier des Vergers, où il ressort qu'un travail de visibilité doit gentiment être effectué afin que les nouveaux habitants soient au courant de l'existence de l'Undertown et des activités et valeurs qu'il véhicule.

La séance de mars a été en partie dédiée à la préparation et à l'organisation de l'AG prévue pour fin mars, mais finalement déplacée à la mi-avril à cause de quelques imprévus et notamment un contretemps en matière d'impression du rapport d'activités.

Lors du comité d'avril, le budget a été au centre des discussions. Il s'en est dégagé la nécessité d'avoir des points de situation comptable plus réguliers afin

d'avoir une meilleure idée de l'état des comptes. Il a également été discuté de l'implémentation d'un stand Undertown lors du festival Octopode pour ainsi gagner en visibilité et c'est aussi une bonne occasion pour présenter les activités de l'Undertown au public.

Le comité de mai a été en partie consacré aux retours de l'AG tenue en avril, avec notamment les points à améliorer pour les prochaines AG mais aussi les points positifs qui ont été relevés. Autre point discuté : l'organisation de la visite de l'Undertown par les 250 élèves du cycle d'orientation de la Golette les 21 et 22 juin. En fonction du bilan de ce projet, il sera reconduit chaque année. Autre sujet abordé : celui des activités estivales ponctuelles de l'Undertown avec par exemple la sollicitation de la Maison Vaudagne et de Transit pour organiser quelques soirées et animations sur la Campagne Charnaux entre le 19 juillet et le 19 août. Par ailleurs, il a aussi été discuté de remplacer les verres en plastique par des verres consignés afin d'éviter le gaspillage et faire des économies et ceci trouve un écho favorable au sein du comité.

A la séance de juin, le comité a constitué des nouveaux groupes de travail pour la programmation, la technique, les ressources humaines, communication etc. en créant des binômes pour chaque groupe, avec un membre du comité et un de l'équipe professionnelle. Le sujet des portes ouvertes est abordé et la date du 22 septembre est retenue. Un travail de communication doit être fait afin d'atteindre le plus de jeunes possible ; des flyers seront disponibles au cycle de la Golette.

Lors du comité de la rentrée de septembre, il a été discuté de la programmation de la rentrée qui sera riche en têtes d'affiche. Un autre point abordé a été le retour de l'événement des portes ouvertes tenu le 22 septembre, cet événement a été un succès avec une affluence très satisfaisante.

A la séance d'octobre, il a été question de donner l'opportunité aux élèves de 11ème du cycle de la Golette d'organiser leur disco de fin d'année, notamment pour les choix musicaux, les thèmes etc. La communication a aussi été abordée et des affiches et flyers seront exposés dans des allées d'immeubles, en accord avec les concierges, afin de promouvoir l'Undertown auprès des jeunes meyrinois.

Au comité de novembre a été soulevée la problématique des travaux autour du projet "Cœur de Cité" qui auront comme conséquence, en partie, une condamnation des accès au Forum et donc à l'Undertown et la question d'une éventuelle relocation se pose. En ce qui concerne les événements organisés à l'Undertown depuis la rentrée de septembre, la fréquentation du public est très satisfaisante.

Lors de la séance de décembre, le comité est revenu sur la question des verres consignés en remplacement de ceux en plastique, une première livraison se fera d'ici janvier 2019. En termes de ressources humaines, un nouveau moniteur sera engagé au 1er janvier 2019 pour la session danse, ce qui lui donnera un nouveau souffle.

Lors de la séance de janvier 2019, le comité a discuté une éventuelle mise en place d'un projet qui consisterait à investir la place des Cinq-Continents un jour d'été en y organisant un stand d'information et un petit concert afin d'animer la place et de promouvoir l'association. Du point de vue des ressources humaines, un stagiaire HETS commencera son stage à la fin janvier.

Au comité de février, il a été discuté de l'organisation d'une soirée en collaboration avec Octopode suite à la tenue d'un stand par l'Undertown au sein du festival au mois d'août, il s'agit d'une soirée en signe de contrepartie. Cette soirée se déroulera le 13 avril. Autrement, le comité a constitué un groupe de travail afin d'organiser des événements dans le cadre des 25 ans de l'Undertown. En lien avec les verres consignés, le comité vote à l'unanimité leur achat.

Lors du comité du mois de mars, le nouveau coordinateur région de la FASe est venu se présenter. Il a aussi été discuté d'organiser lors de la fête des voisins un repas canadien avec les "voisins" du Théâtre Forum Meyrin afin de consolider les liens de manière conviviale. Il a également été discuté d'organiser quelques événements en été tels que participer à Meyrin-les-Bains via un petit concert, etc. Le stagiaire HETS engagé fin janvier s'occupera d'impliquer au maximum les jeunes du cycle de la Golette dans l'organisation de leur disco de fin d'année. Il est annoncé que la programmation est complète jusqu'à fin juin.

Enfin, au comité d'avril, il a été question des futurs travaux dans le cadre du projet "Cœur de Cité" ainsi que de ses répercussions sur l'Undertown. L'association participera à Meyrin-les-Bains au début du mois de juillet avec un petit concert et organisera également un repas. La programmation est quasi complète jusqu'à fin décembre. Une partie de la séance a aussi été dédiée aux retours de l'AG du 3 avril, qui s'est soldée par un bilan positif et très satisfaisant.

En conclusion, comme les années précédentes, l'Undertown a une fois de plus relevé le défi en délivrant de nombreuses prestations de qualité et variées aux jeunes de Meyrin et d'ailleurs, et continue d'accomplir quotidiennement sa mission en favorisant l'intégration des jeunes à la vie sociale et culturelle. A ce titre, l'Undertown demeure une référence en la matière au niveau local, cantonal et régional et la ville de Meyrin peut et doit en être fière de la compter parmi ses associations. Enfin, ce sont plus de 70 événements et soirées qui ont eu lieu au sein de l'Undertown durant la période couverte par ce rapport et cela continue.

N.B. Ce rapport a pour but de relayer, en termes généraux, les différents sujets abordés lors des différentes séances de comité et de ce fait, ne se veut pas exhaustif. Pour de plus amples informations, je vous renvoie au rapport d'activités présenté lors de la dernière Assemblée générale du 3 avril et vous invite vivement à visiter le lieu."

M. Tremblet rappelle que les rapports des commissions extraparlimentaires ne sont pas lus en séance. Il demande si quelqu'un souhaite poser une question à son auteur. Cela n'étant pas le cas, M. Halimi est remercié.

* * *

14. **Annonces de projets.**

Mme Hartmann annonce que le groupe des Verts déposera prochainement un projet visant la réduction du bruit généré par les camions-bennes.

* * *

15. Propositions individuelles.

Néant.

* * *

16. Questions.

[Retour de M. Serrano à 21h45.]

Mme Lüthi évoque un courrier diffusé par le service de l'environnement, signifiant l'interdiction de déposer les déchets de jardins dans les containers verts habituels. De nombreux habitants de Cointrin ne comprennent pas cette interdiction qui met fin à une pratique vieille de plus de 30 ans. Le courrier propose l'achat de containers verts mais pour maints habitants, l'accès n'est tout simplement pas possible. Ces derniers aimeraient savoir comment procéder.

M. Devaud n'a pas une connaissance détaillée de cette problématique. Les déchets de jardin doivent être déposés dans des containers acquis par les propriétaires, et sortis les jours de ramassage. Ces déchets ne doivent pas être joints aux déchets de cuisine. Il se renseignera sur les intentions du service de l'environnement.

M. Gaetanino constate que le terrain de pétanque à l'avenue de Vaudagne est dans état "un peu lamentable", avec notamment des trous. Il demande s'il est prévu de le remettre en état.

M. Devaud répond que le service de l'environnement entretient en effet ce terrain de manière sommaire. Aucun des usagers de ce terrain ne s'est plaint jusqu'à présent. Il peut signaler ce constat au service de l'environnement pour qu'il effectue un entretien ponctuel plus important. Mais il n'est pas prévu d'augmenter la fréquence des interventions.

M. Gaetanino aimerait qu'on lui rende la croix qu'il avait laissée sur sa place de travail, et qu'on lui a subtilisée durant la pause. Il ne goûte que moyennement cette plaisanterie, et accepterait mal que cette croix ne lui soit pas rendue ce soir.

Au nom du Conseil administratif, qui seul est habilité à répondre à ce tour de questions, **M. Tschudi** répond au "cher Frère Marco" que le Conseil administratif ne sait pas, et lui exprime "toute sa compassion". Il rappelle qu'en ce bas monde, "chacun porte sa croix". [*Rires.*]

M. Gaetanino suggère qu'on lui rende sa croix, à défaut de quoi il "prendrait assez mal" cette plaisanterie.

M. Hubert observe que le lac des Vernes est dans un état "lamentable", et que les rares canards et poules d'eau qui y évoluaient sont en train de migrer. Les barrières sont aussi dans un état "plus que lamentable". Elles pourrissent, s'affaissent et demanderaient qu'on les enlève.

M. Tschudi se renseignera au sujet des barrières et de la prolifération des algues, qui sont de retour avec la chaleur. Il se renseignera également auprès des canards afin de comprendre pourquoi ils migrent. [*Rires.*]

M. Hubert déplore que la circulation au chemin de Ceps devienne chaque jour plus insupportable: la circulation et la vitesse augmentent sans cesse. Il est urgent d'intervenir avant qu'un accident grave se produise.

M. Tschudi répond qu'une des mesures visées pour interdire l'accès à ce chemin agricole est l'installation d'une barrière et d'une borne aux extrémités du chemin. Avec la future modification de limites de zones liée au projet architectural de Renzo Piano pour le CERN, la Commune dispose d'un levier de pression sur le Canton; M. Tschudi a donc bon espoir que ce projet aboutisse avant l'été, les "méthodes de cowboys" ayant parfois l'heur de faire avancer les choses.

Mme Deluermoz demande quand les bancs et tables de pique-nique supplémentaires qu'elle avait demandés seront installés derrière le centre commercial. Elle rappelle que le service de l'environnement avait prévu de les installer au printemps.

Mme Deluermoz demande si l'on peut remplacer les barrières, peu esthétiques, érigées entre le lac des Vernes et le parking de la piscine des Vergers.

M. Serrano s'étonne que les propriétaires des secteurs Vergers et Arbères aient accès à des places personnelles dans leur parking souterrain, contrairement aux habitants du secteur des Sports. Sollicitée, la Fondation des parkings a affirmé que cette décision a été prise par le Conseil administratif.

M. Tschudi ne peut répondre précisément à cette interrogation. Il sait néanmoins qu'il avait été prévu que les propriétaires puissent acquérir des places de stationnement, mais la coopérative propriétaire ou le constructeur de l'immeuble de M. Serrano peuvent avoir modifié ceci. Au parking des Arbères, la grande disparité des prix de location s'explique sans doute par les locations provisoires à bas prix à des utilisateurs extérieurs au quartier – notamment français – afin de pallier une sous-occupation temporaire significative. Les six immeubles dont les occupants auront accès à ce parking sont en effet encore en construction. Cela dit, il ne sait pas pourquoi les occupants des immeubles du secteur des Sports n'ont pas un accès réservé à une place dans leur parking. En tout état de cause, le Conseil administratif n'a rien à voir dans cette situation. Il apportera une réponse plus détaillée ultérieurement.

M. Serrano s'étonne qu'à l'heure où l'agriculteur urbain collectif a été mandaté, la rénovation de la ferme de la Planche n'avance pas.

M. Tschudi répond que la requête en autorisation de construire est en cours d'instruction. L'appel d'offres soumis à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) a généré un certain délai. En attendant de pouvoir accéder à la ferme de la Planche rénovée, l'agriculteur urbain jouit d'un entrepôt sis derrière l'écocorner pour stocker son matériel.

M. Boccard rappelle que la commission des travaux publics avait choisi un matériau brun comme sous-couche isolante de la nouvelle paroi métallique de la patinoire. Il a donc été surpris de constater que la sous-couche installée est une simple laine de verre.

M. Boccard a également observé que les spécimens de clématites plantés au pied de la nouvelle façade de la patinoire ne permettront pas une pousse jusqu'à la corniche de l'édifice. Il suppose que "les soldes ont été faites dans une grande surface avoisinante" et s'interroge sur la réception de ce travail.

M. Falvo constate que les poubelles publiques actuelles permettent aux oiseaux d'y fourrager, semant une quantité de déchets alentour. Il demande s'il est prévu de les moderniser. Un tel changement a été notamment effectué en ville de Genève et à Carouge.

M. Devaud répond que le service de l'environnement ne l'envisage pas actuellement, mais pourrait répondre à une demande spécifique, en fonction du nombre de poubelles, des coûts, etc. **M. Tremblet** suggère donc de formuler une proposition individuelle.

* * *

Personne d'autre n'ayant déposé de questions, **M. Tremblet** annonce le terme de la séance. Il rappelle en conclusion la demande formulée par M. Gaetanino au sujet de sa croix disparue.

La séance est levée à 22h10/AHE.

**Séance du 30 avril 2019
tenue en séance ordinaire**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 10 mai 2019.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Roger FRAUCHIGER

Laurent TREMBLET